



# MAEC 2024 : le champ des possibles

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques sont des aides liées au développement rural qui visent à maintenir ou faire évoluer certaines pratiques au bénéfice de l'environnement.

Les fermes qui s'engagent dans ce dispositif sont rémunérées pendant 5 années en contrepartie du respect d'un cahier des charges ; qui dépend de la mesure souscrite.

Petit topo des MAEC ouvertes en Vendée en 2024 ci-dessous.

3 mesures sont ouvertes sur l'ensemble de la Vendée :

## MAEC SHP

La MAEC Systèmes Herbagers et Pastoraux (SHP) vise à maintenir les prairies permanentes remarquables. Elle s'adresse aux éleveur·euses qui ont au moins 70% d'herbe dans la SAU et un chargement compris entre 0,2 et 1,4 UGB/ha d'herbe. L'aide est de 88 €/ha engagé, plafonnée à 6 000 € (avec transparence GAEC).

→ **Contact** (Chambre d'agriculture) : Alexis TOURNIER, alexis.tournier@pl.chambagri.fr 02 51 36 84 71.

## MAEC forfaits

2 mesures sont ouvertes par la Région pour :

- Réduire les produits phytosanitaires ;
- Améliorer l'autonomie protéique.

Pour ces deux mesures l'aide est un forfait de 3 600 €/an.

→ **Contact** (Conseil Régional) : Gaëlle BAJEUX, 02 28 20 61 42, maec.forfaitaire@paysdelaloir.e.fr.

Les autres MAEC ouvertes en Vendée sont zonées.

## MAEC à enjeu « Eau »

Pour prétendre à ces MAEC, il est nécessaire d'avoir au moins une parcelle sur l'un des territoires colorés sur la carte ci-dessous.

→ Les dates et lieux des réunions d'information par territoire sont disponibles sur notre site internet : <https://www.civam.org/grapea/actualites/les-maec-a-enjeu-eau/>

→ **Contact** (GRAPEA) : Emilie ROSELIN, 06 03 80 45 89, grapea85@civam.org

Enfin, il existe des MAEC à enjeu « Biodiversité », également zonées, notamment dans les zones de plaine et de marais.

